

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale : extrait du protocole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On peut voir au chapitre *des ponts*, que les chevalets Birago sont introduits dans les équipages comme supports des travées extrêmes.

L'aide-mémoire, on le sait, n'est pas un cours ou un traité d'artillerie ; on n'y trouve aucune explication de la raison d'être des choses. Néanmoins il peut être consulté et même lu avec profit par les officiers d'artillerie et du génie.

La traduction du *Manuel d'artillerie* du major Schädler, à l'usage des sous-officiers et canonniers suisses, par M. le major Melley, est en vente depuis quelques jours. Nous avons déjà précédemment parlé de cet intéressant et utile livre ; l'édition française se recommande par plusieurs adjonctions importantes dans la pratique, entr'autres par une instruction *sur le service des soutiens*, par les *articles de guerre*, par un *tableau des poids et mesures*, par un *tableau de renseignements divers*, etc.

On nous annonce qu'il paraîtra prochainement à Lausanne une traduction d'un petit livre publié à Bâle par M. le capitaine Auf-der-Maur, de Lucerne, qui pourra rendre quelques bons services aux soldats désireux de s'instruire. C'est un *guide pour le soldat suisse* traitant des devoirs du soldat au point de vue des nouveaux règlements. Il comprend 8 chapitres et un appendice.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

EXTRAIT DU PROTOCOLE.

Le jury d'experts pour le concours de 1856 sur la question :

« Quelle influence les nouvelles inventions en matière d'armes à feu pourront-elles exercer sur la composition, le service et la tactique de notre cavalerie ? »

Après que les trois mémoires fournis eurent circulé chez les membres du jury, savoir MM. Rilliet-Constant, colonel fédéral ; Ott, colonel fédéral ; Kern, lieutenant-colonel fédéral, et que les observations de feu le colonel Rilliet eurent été recueillies, a décidé :

1^o Le premier prix, soit 150 francs, sera accordé au mémoire de M. le major fédéral Schärer, à Winterthur. Ce mémoire sera publié dans la *Gazette militaire*.

2^o Le mémoire portant pour devise : *Drum frisch Kameraden den Rappen gezäumt*, reconnu appartenir (après ouverture de l'adresse cachetée) à M. le major fédéral François d'Erlach, à Berne, mérite une mention honorable.

3^o Le comité est chargé de faire connaître ces décisions en les publiant dans les deux journaux militaires.

En conséquence le comité a décidé, en date du 20 mars 1857 :

1^o Pour donner suite à la décision du jury d'experts, le caissier de la Société livrera à M. le major fédéral Schärer, à Winterthur, la somme de 150 francs.

2° Il sera donné connaissance de cet arrêté à l'assemblée générale annuelle de la Société.

3° Il en sera également donné communication à MM. les majors Schärer, à Winterthur, et François d'Erlach, à Berne, ainsi qu'à la rédaction des deux journaux militaires de Bâle et de Lausanne, et à M. le major Walthard, à Berne.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,

(Signé) J.-B. SPYRI, capitaine.

Le 1^{er} avril commence, à Arau, l'inspection de l'Ecole centrale fédérale, d'abord par M. le général Dufour, ensuite par M. Frey-Hérosée, chef du département militaire fédéral.

Dimanche a commencé, à Zurich, l'école des recrues d'artillerie des cantons de Zurich, St-Gall, Thurgovie et Appenzell (Rh.-Ext.), sous la direction du lieutenant-colonel Wehrli.

L'école d'instruction pour les recrues d'artillerie des cantons d'Argovie, Lucerne, Bâle-Ville et Bâle-Campagne et Tessin, qui durera six semaines, s'est ouverte le 23 mars à Arau et se lie à l'Ecole centrale.

MM. les colonels Bontems, d'Orbe, et Frey de Brugg, sont réintégrés dans l'état-major fédéral avec leur rang d'ancienneté, vu les hauts commandements dont ils ont été chargés dans la dernière campagne, et M. Gehret, d'Argovie, est nommé colonel fédéral.

COURS MILITAIRE

Sur la défense de la Suisse, au point de vue stratégique et tactique, basé sur les données de la statistique et de l'histoire militaire, par A. DE CLOSSMANN, ancien commandant du 4^{me} régiment de ligne dans les événements de 1849 au grand-duché de Bade, actuellement citoyen et officier de Genève.

La nouvelle organisation militaire de la Confédération helvétique, les phases que la politique générale a fait subir à ce pays et les progrès de la science militaire ont produit, dans les principes de la défense nationale, des changements qui nécessitent, comme point de départ et comme point de mire, des règles, sinon opposées, du moins tout autres que celles qu'on a eues précédemment.

Le soussigné ne prétend point se poser en autorité ; il espère élucider, dans un mémoire, les questions relatives à cette étude, en prenant pour base la situation intérieure, la statistique et l'organisation militaire, et en y joignant les préceptes dictés par ses expériences et par les connaissances acquises dans l'art de la guerre.